(19) Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) EP 0 596 818 B1

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
21.01.1998 Bulletin 1998/04

(51) Int Cl.[6]: **E04D 1/30**, E04D 13/064, E04D 13/10, E04D 13/17

(21) Numéro de dépôt: **93420439.7**

(22) Date de dépôt: **02.11.1993**

(54) **Elément de doublis pour couverture de bâtiment**

Trauf-Dacheindeckungselement für ein Gebäudedach

Eaves covering element for the roof of a building

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE

(30) Priorité: **06.11.1992 FR 9213639**

(43) Date de publication de la demande:
11.05.1994 Bulletin 1994/19

(73) Titulaire: **Brague, Jean**
F-58460 Corvol-L'Orgueilleux (FR)

(72) Inventeur: **Brague, Jean**
F-58460 Corvol-L'Orgueilleux (FR)

(74) Mandataire: **Bratel, Gérard et al**
Cabinet GERMAIN & MAUREAU,
12, rue Boileau,
BP 6153
69466 Lyon Cedex 06 (FR)

(56) Documents cités:
EP-A- 0 180 245
EP-A- 0 324 047
AU-B- 520 380
DE-A- 2 033 336
DE-A- 2 648 717
DE-A- 3 623 562
FR-A- 2 392 193
FR-A- 2 528 479
GB-A- 2 131 060
GB-A- 2 201 435
US-A- 4 713 915
US-A- 4 912 888

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

EP 0 596 818 B1

Printed by Jouve, 75001 PARIS (FR)

Description

La présente invention concerne un élément de doublis pour couverture de bâtiment, s'appliquant à tous types de couvertures, notamment en tuiles ou en ardoises.

Le terme "doublis" désigne, dans le domaine technique concerné, la rangée de tuiles inférieure d'un toit en pente, donc la rangée de tuiles située en bordure de la couverture, sensiblement à l'aplomb d'un mur.

La réalisation du doublis par les couvreurs, par exemple dans le cas d'une couverture en tuiles plates, constitue une tâche qui, jusqu'à présent, est restée très artisanale. Ainsi, dans le cas particulier de chevrons en retrait, le doublis est traditionnellement réalisé au moyen de tuiles coupées et empilées, dites "tranchis", remplissant l'espace disponible entre la sablière en bois de la charpente du toit et l'extrémité de l'entablement de la maçonnerie, ces tuiles coupées et empilées devant elles-même être calées au moyen de fragments de tuiles et/ou par scellement au mortier de chaux. Il s'agit d'une opération qui doit être réalisée par un personnel spécialisé, et dont l'exécution dans de bonnes conditions demande une durée importante. La tenue dans le temps d'un tel doublis hétérogène réalisé par un tranchis de tuile, et de l'entablement adjacent, peut aussi laisser à désirer. Or le doublis constitue un élément important pour la retenue et le renforcement des premières rangées de tuiles, qui sont particulièrement exposées et fragiles.

Dans le cas d'une couverture en ardoises, le problème rencontré est sensiblement le même.

On a déjà envisagé des réalisations moins artisanales, donc plus industrielles, pour le support des rangées inférieures de tuiles ou d'ardoises. Toutefois, ces réalisations se présentent généralement sous la forme de simples plaques minces rectangulaires, de profil plat, qui réalisent surtout un complément d'étanchéité et ne possèdent pas des fonctions réellement adaptées, telles que : retenue directe de tuiles ou des ardoises, et adaptation à diverses pentes de toits et à diverses configurations d'entablements. A titre d'illustration de cet état de la technique, on peut citer les documents EP-A-0180245, US-A-4713915, FR-A-2392193, GB-A-2201435, US-A-4912888 et AU-B-520380.

On connaît aussi des tuiles de conformation particulière, destinées à être placées sur le bord inférieur d'une toiture, qui sont parfois désignées sous la dénomination "tuile de doublis" mais qui ne peuvent être comparées avec l'objet de la présente invention - voir par exemple les documents EP-A-0324047, FR-A-2528479 et DE-A-2648717.

Plus particulièrement, le document EP-A-0324047, qui sert de base au préambule de la revendication 1, décrit une tuile de doublis de profil coudé, dont la partie inférieure forme, par rapport à la partie supérieure, un angle obtus tourné vers le bas. La partie supérieure de cette tuile de doublis est prévue pour la retenue de la rangée inférieure de tuiles ordinaires de la couverture.

Dans cette réalisation connue, la partie inférieure de la tuile de doublis sert uniquement de partie de guidage de l'écoulement d'eau vers une gouttière. Cette partie inférieure ne peut participer à la retenue ou à l'appui des éléments tels que tuiles formant la bordure de la couverture, ce qui limite les possibilités d'utilisation de cette tuile de doublis.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients précités, en fournissant un élément de doublis apportant un gain de temps considérable en ce qui concerne sa pose, donc une économie importante de main-d'oeuvre, tout en procurant une meilleure tenue de l'ouvrage dans le temps, cet élément de doublis étant adaptable à toutes pentes de toit et configurations d'entablements, et étant amélioré en ce qui concerne les fonctions de retenue et d'appui des éléments formant la bordure de la couverture.

A cet effet, l'invention a essentiellement pour objet un élément de doublis pour couverture de bâtiment, se présentant comme un élément profilé préfabriqué, de longueur finie ou indéfinie et pouvant être disposé dans le prolongement d'éléments similaires, avec une partie inférieure dont la face inférieure forme un angle obtus, c'est-à-dire un angle compris entre 90° et 180°, par rapport à la face inférieure de sa partie supérieure, la face inférieure de l'élément étant prévue pour être appliquée et fixée sur une charpente de toit et/ou un entablement et sa face supérieure étant conçue pour la retenue d'au moins une rangée d'éléments de couverture tels que tuiles ou ardoises, caractérisé en ce que l'angle obtus, formé entre la partie inférieure et la partie supérieure de l'élément de doublis, est tourné vers le haut de cet élément de doublis en position d'utilisation, et en ce que la face supérieure de cet élément de doublis est conçue pour la retenue d'au moins la dernière rangée d'éléments de couverture, tels que tuiles ou ardoises et/ou, dans sa partie située au niveau de la bordure de la couverture, pour l'appui de l'extrémité desdits éléments de couverture qui forme la bordure de la couverture.

Il s'agit ainsi d'un système de doublis industrialisé, sous forme d'éléments préfabriqués par exemple en terre cuite, en bois ou en matière synthétique, cette conception permettant notamment une fabrication sous forme d'éléments extrudés en matière plastique telle de polychlorure de vinyle, initialement de longueur indéfinie et pouvant être facilement coupés à la longueur voulue. On peut aussi envisager des éléments moulés de longueur définie, représentant un multiple de la largeur d'une tuile ou d'une ardoise, en prévoyant des moyens mécaniques tels que tourillons ou clips pour l'assemblage bout à bout de ces éléments unitaires.

La pose de tels éléments de doublis est réalisable de façon rapide et précise, même par un personnel moyennement qualifié, en un temps qui peut être de l'ordre du tiers ou du quart du temps nécessaire à la pose d'un doublis traditionnel. Les éléments de doublis selon l'invention sont facilement fixés, par clouage ou vissage,

directement sur les chevrons. La structure homogène de ces éléments de doublis leur confère en outre une excellente solidité et une grande longévité.

De plus, la réalisation de l'élément de doublis selon l'invention sous forme de pièce moulée ou extrudée permet d'obtenir, de façon particulièrement économique, des profils de conformation adaptée assurant aussi bien les fonctions principales du doublis, à savoir la fixation sur la charpente et la retenue des tuiles ou ardoises, que des fonctions complémentaires rendant cet élément de doublis extrêmement avantageux.

Ainsi, la face inférieure de l'élément de doublis peut présenter un profil d'accrochage, tel qu'un épaulement, pour l'accrochage de l'élément sur une latte ou un liteau, lui-même fixé sur les chevrons. Toutefois, la face inférieure de l'élément peut aussi être lisse pour une fixation directe sur les chevrons comme déjà indiqué plus haut. Dans tous les cas, cette face inférieure présente deux parties sensiblement planes, formant entre elles un angle obtus (tourné vers le haut en position d'utilisation). Cette particularité permet une adaptation aisée de l'élément de doublis selon l'invention à diverses configurations d'entablement et à des toits de différentes pentes, en assurant le cas échéant une compensation de l'angle formé entre la sablière et l'extrémité extérieure de l'entablement saillant de la maçonnerie, voire le remplacement du chanlatte ; il y a là une différence fondamentale entre l'objet de l'invention et les réalisations antérieures connues se présentant comme de simples plaques planes. En outre, le profil anguleux de l'élément de doublis conduit à une réalisation relativement épaisse et rigide, propre à renforcer et protéger la première rangée de tuiles ou d'ardoises retenues sur cet élément de doublis.

La face supérieure de l'élément de doublis peut elle aussi présenter un profil d'accrochage, tel qu'un autre épaulement, pour la retenue de tuiles, notamment de tuiles plates. Selon une variante, la face supérieure de l'élément de doublis est relativement lisse et prévue pour recevoir des moyens de retenue des éléments de couverture, tels que tuiles ou ardoises. S'il s'agit de tuiles, on prévoit avantageusement, sur la face supérieure de l'élément, un crantage pour la mise en place et la tenue de lattes ou liteaux sur lesquels s'accrochent les tuiles. S'il s'agit d'ardoises, la face supérieure de l'élément comporte avantageusement des repères pour la pose de crochets de retenue des ardoises dans la position désirée en fonction du pureau.

La partie supérieure de l'élément de doublis est réalisable avec un profil effilé.

Sous la partie inférieure de l'élément de doublis, peut être rattaché un support de gouttière préfabriqué. Il est aussi possible de rattacher un profil de gouttière complet sous la partie inférieure de l'élément de doublis. De préférence, le support de gouttière ou le profil de gouttière est rattaché à la partie inférieure de l'élément de doublis par l'intermédiaire d'un axe d'articulation, permettant un réglage en fonction de la pente du toit, des moyens étant prévus pour l'immobilisation du support ou profil de gouttière dans une position angulaire convenable par rapport au restant de l'élément de doublis.

Cet élément de doublis peut encore comporter, venant directement de moulage, des dispositions pour l'écoulement de l'eau, pour la ventilation basse de la couverture, pour arrêter la neige, etc... L'intégration de fonctions multiples accroît encore l'intérêt de l'élément de doublis selon l'invention et l'économie réalisée par la mise en oeuvre d'un tel élément.

De toute façon, l'invention sera mieux comprise à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemples non limitatifs, quelques formes d'exécution de cet élément de doublis pour couverture de bâtiment :

Figure 1 est une vue en perspective d'un premier élément de doublis conforme à la présente invention ;

Figure 2 est une vue partielle en coupe verticale d'un bâtiment et de sa couverture en tuiles, comportant application de l'élément de doublis de figure 1 ;

Figure 3 est une vue en perspective montrant, partiellement, d'autres éléments de doublis selon l'invention avec leurs moyens d'assemblage ;

Figure 4 est une vue partielle en coupe verticale d'un bâtiment et de sa couverture, comportant application des éléments de doublis de figure 3 ;

Figure 5 est une vue similaire à figure 4, illustrant une variante de ces éléments de doublis ;

Figure 6 est une vue similaire aux figures 4 et 5, illustrant une autre variante ;

Figure 7 est une vue similaire aux précédentes, montrant un autre élément de doublis selon l'invention et son application à une couverture en ardoises ;

Figure 8 montre, à échelle agrandie, un détail relatif à la forme de réalisation de figure 7 ;

Figure 9 est une vue en perspective d'une dernière forme de réalisation, dérivée de celle de la figure 7.

La figure 1 montre un élément de doublis 1, destiné à une couverture en tuiles plates 2 indiquée partiellement sur la figure 2.

L'élément de doublis 1 se présente comme un élément profilé préfabriqué, caractérisé par un profil spécifique, et possédant une certaine longueur L. Cet élément de doublis 1 est réalisable en matière plastique extrudée ou moulée telle que polychlorure de vinyle, en terre cuite, en bois ou en tout autre matériau approprié.

L'élément de doublis 1 des figures 1 et 2 possède une partie supérieure 3, un bord supérieur 4 et, sur sa face inférieure un profil d'accrochage tel qu'un épaulement 5. La partie inférieure 6 de l'élément de doublis 1 forme un angle obtus A (tourné vers le haut en position d'utilisation) par rapport à la partie supérieure 3, et elle présente une épaisseur décroissante en direction du

bord inférieur 7 de l'élément. Un profil d'accrochage, tel qu'un autre épaulement 8, est prévu sur la face supérieure de l'élément 1, à la jonction de ses parties supérieure 3 et inférieure 6.

En position montée, comme montré sur la figure 2, la partie supérieure 3 de l'élément de doublis 1 est accrochée par l'épaulement 5 sur une latte ou un liteau 9, lui-même fixé sur les chevrons 10. Un moyen de fixation 11, tel qu'un clou ou une vis, traverse la partie supérieure 3 de l'élément 1 et la fixe sur la latte ou le liteau 9 et/ou le chevron 10. La partie inférieure 6 de l'élément de doublis 1 repose sur l'entablement 12 de la maçonnerie 13, en pierre ou en ciment.

L'avant-dernière rangée de tuiles plates 2 est accrochée sur le bord supérieur 4 de l'élément 1, tandis que la rangée inférieure de tuiles 2 est accrochée sur l'épaulement 8 de l'élément 1, et repose sur la face supérieure de la partie 6 de cet élément 1, en s'étendant jusqu'à son bord inférieur 7.

Les éléments de doublis 1, disposés dans le prolongement les uns des autres, comportent ici des trous longitudinaux 14 et 15 pour leur assemblage bout à bout au moyen de tourillons 16. D'autres trous 17 peuvent être ménagés à l'avance dans la partie supérieure 3, pour le passage des clous ou vis de fixation 11.

L'élément de doublis 1 peut encore présenter, au niveau de son épaulement 8, des cannelures en "V" 18 pour l'évacuation de l'eau.

On notera que le profil légèrement coudé de l'élément de doublis 1 permet son adaptation quelle que soit la distance D séparant horizontalement l'extrémité inférieure du chevron 10 et le bord extérieur de l'entablement 12 de la maçonnerie 13, et ceci quelle que soit la pente du toit.

La figure 3 montre une autre forme de réalisation, dans laquelle l'élément de doublis 1 possède toujours une partie supérieure 3 et une partie inférieure 6, formant entre elles un angle obtus A. Cet élément de doublis 1 ne comporte aucun épaulement : la partie supérieure 3 de l'élément 1 possède un profil effilé et comporte, sur sa face supérieure, un crantage 19, tandis que sa face inférieure est lisse. En se référant aussi à la figure 4, la face inférieure lisse de l'élément 1 est ici directement appliquée et fixée sur les chevrons 10, au moyen de clous ou vis non représentés. Le crantage 19 de la face supérieure assure la mise en place et la tenue des lattes ou liteaux 9, sur lesquels viennent s'accrocher les tuiles 2, y compris celles de la rangée inférieure. Comme précédemment, la partie inférieure 6 de l'élément de doublis 1 repose sur l'entablement 12.

En se référant de nouveau à la figure 3, deux éléments de doublis 1 placés dans le prolongement l'un de l'autre peuvent être assemblés bout à bout au moyen d'un clip métallique 20, par exemple en acier traité.

La figure 5 montre, en position montée, un élément de doublis 1 similaire à celui des figures 3 et 4, mais complété par un support pour gouttière 21. Le support 21 se présente comme une bande de matière sensiblement plane, articulée au restant de l'élément de doublis 1 autour d'un axe horizontal 22 situé à faible distance du bord inférieur 7 de l'élément 1. Le support 21 s'étend ainsi verticalement, sous la partie inférieure 6 de l'élément 1 et devant l'entablement 12. La gouttière 23 est fixée directement ou par l'intermédiaire de colliers ou crochets, sur le support 21. L'articulation du support pour gouttière 21 autour de l'axe 22 permet une adaptation aisée suivant la pente du toit. Une vis de blocage 24 est prévue pour immobiliser en rotation le support de gouttière 21 par rapport au restant de l'élément 1 dans la position angulaire relative souhaitée.

Alors que la réalisation de la figure 5 implique la pose d'une gouttière 23 traditionnelle, fixée au support 21, la figure 6 montre une variante dans laquelle une gouttière 25 est incorporée à l'élément de doublis 1. Une bande de matière 26, articulée comme précédemment à la partie inférieure 6 de l'élément 1, est ici prolongée vers l'avant par une partie inférieure 27 elle-même prolongée vers le haut par une partie antérieure 28, de manière à constituer un profil en "U" de gouttière. L'axe d'articulation 22 permet, comme décrit plus haut en référence à la figure 5, l'adaptation à la pente du toit, une vis de blocage 24 étant ici encore prévue.

La figure 7 montre une autre forme de réalisation, plus particulièrement adaptée à une couverture en ardoises 29. L'élément de doublis 1 possède ici un profil moins anguleux, en conservant toutefois un angle obtus A entre la face inférieure de sa partie inférieure 6 et la face inférieure de sa partie supérieure 3, cette partie supérieure 3 étant toujours effilée et prévue pour être directement appliquée et fixée, au moyen de clous ou vis 11, sur les chevrons 10. Le bord inférieur 7 de l'élément 1 possède un profil particulier de "goutte d'eau", montré plus précisément sur la figure 8.

Dans la partie supérieure 3 de l'élément de doublis 1, et sur sa face supérieure, sont avantageusement tracées des lignes horizontales parallèles colorées 30, ou autres repères analogues tels que stries, facilitant la pose des crochets à pointe 31 de retenue des ardoises 29 de l'avant-dernière rangée, en fonction du pureau P désiré.

Pour la pose de la rangée d'ardoises 29 inférieure, on prévoit des agrafes métalliques 32 de profil approprié, qui s'accrochent sur la "goutte d'eau" du bord inférieur 7 de l'élément de doublis 1, et assurent la retenue des ardoises 29 de cette rangée par leur bord inférieur.

Comme le montre encore la figure 7, l'élément de doublis 1 peut comporter des canaux de ventilation 33, parallèles entre eux, qui s'étendent depuis la partie supérieure 3 de l'élément jusqu'à son bord inférieur 7.

La conception selon la figure 7 reste compatible avec l'adjonction d'un support de gouttière 21 articulé autour d'un axe horizontal 22 sous la partie inférieure 6 de l'élément de doublis 1 - voir le tracé en traits mixtes. Un profil de gouttière complet (voir figure 6) pourrait aussi être articulé sous l'élément de doublis 1 de la figure 7.

Enfin, la figure 9 montre un élément de doublis 1 de

même conception générale que celui de figure 7, présentant toujours un angle obtus A, et complété par un arrêt de neige 34. Il s'agit d'une aile pleine ou ajourée, réalisée d'une seule pièce avec le restant de l'élément de doublis 1 et faisant saillie sur sa face supérieure. Dans le cas d'une aile ajourée, celle-ci peut comporter un treillis 35 comblant ses ouvertures 36. Bien que désignée comme un arrêt de neige, cette dernière disposition peut aussi avoir la fonction d'arrêt de chute de tuiles ou d'ardoises.

L'on ne s'éloignerait pas du cadre de l'invention, telle que définie dans les revendications, en modifiant ou adaptant :

- le matériau constitutif de l'élément de doublis ;
- les dimensions et formes de détail de cet élément, notamment son profil et sa longueur L, du moment que ses fonctions principales sont conservées ;
- les fonctions auxiliaires intégrées à l'élément de doublis, ces fonctions décrites plus haut dans le cas de quelques exemples pouvant être regroupées selon toutes combinaisons (ainsi la ventilation décrite en référence à la figure 7 pourrait être appliquée à la configuration selon les figures précédentes) ;
- les accessoires associés à cet élément de doublis, en particulier les accessoires de raccordement qui peuvent être adaptés pour réunir deux éléments de doublis consécutifs dont les directions forment un angle ;
- la destination de cet élément de doublis, qui s'applique à tous types de couverture, non seulement en tuiles plates ou en ardoises, mais aussi en tuiles de forme différente, ainsi qu'en bardeaux et plaques, de toutes matières, et posées indifféremment sur des chevrons en débord ou en retrait.

Revendications

1. Elément de doublis pour couverture de bâtiment, se présentant comme un élément profilé (1) préfabriqué, de longueur (L) finie ou indéfinie et pouvant être disposé dans le prolongement d'éléments similaires, avec une partie inférieure (6) dont la face inférieure forme un angle obtus (A), c'est-à-dire un angle compris entre 90° et 180°, par rapport à la face inférieure de sa partie supérieure (3), la face inférieure de l'élément (1) étant prévue pour être appliquée et fixée sur une charpente de toit (9,10) et/ou un entablement (12) et sa face supérieure étant conçue pour la retenue d'au moins une rangée d'éléments de couverture tels que tuiles (2) ou ardoises (29), caractérisé en ce que l'angle obtus (A), formé entre la partie inférieure (6) et la partie supérieure (3) de l'élément de doublis (1), est tourné vers le haut de cet élément de doublis (1) en position d'utilisation, et en ce que la face supérieure de cet élément de doublis (1) est conçue pour la retenue (en 8) d'au moins la dernière rangée d'éléments de couverture, tels que tuiles (2) ou ardoises (29) et/ou, dans sa partie (7) située au niveau de la bordure de la couverture, pour l'appui de l'extrémité desdits éléments de couverture (2,29) qui forme la bordure de la couverture.

2. Elément de doublis selon la revendication 1, caractérisé en ce que sa partie supérieure (3) présente un profil effilé.

3. Elément de doublis selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce qu'il est réalisé sous forme d'élément profilé (1) moulé ou extrudé, en matière plastique telle que polychlorure de vinyle.

4. Elément de doublis selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce qu'il est associé à des moyens mécaniques, tels que tourillons (16) ou clips (20), pour l'assemblage bout à bout de tels éléments profilés (1).

5. Elément de doublis selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que sa face inférieure présente un profil d'accrochage, tel qu'un épaulement (5), pour l'accrochage de l'élément (1) sur une latte ou un liteau (9).

6. Elément de doublis selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que sa face inférieure est relativement lisse, pour une fixation directe, par exemple par clouage ou vissage (11), sur des chevrons (10).

7. Elément de doublis selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que sa face supérieure présente un profil d'accrochage, tel qu'un épaulement (8), pour la retenue de tuiles, notamment de tuiles plates (2).

8. Elément de doublis selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que sa face supérieure est relativement lisse et prévue pour recevoir des moyens de retenue (9,31) des éléments de couverture (2,29), cette face supérieure comportant notamment, selon le cas, un crantage (29) pour la mise en place et la tenue de lattes ou liteaux (9) sur lesquels s'accrochent les tuiles (2), ou des repères (30) pour la pose de crochets (31) de retenue des ardoises (29).

9. Elément de doublis selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'un support de gouttière (21) préfabriqué est rattaché sous la partie inférieure (6) de cet élément de doublis (1).

10. Elément de doublis selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce qu'un profil de

gouttière complet (25 à 28) est rattaché sous la partie inférieure (6) de cet élément de doublis (1).

11. Elément de doublis selon la revendication 9 ou 10, caractérisé en ce que le support de gouttière (21) ou le profil de gouttière (25 à 28) est rattaché sous la partie inférieure (6) de cet élément de doublis (1) par l'intermédiaire d'un axe d'articulation (22), permettant un réglage en fonction de la pente du toit, des moyens (24) étant prévus pour l'immobilisation du support (21) ou profil de gouttière (25 à 28) dans la position angulaire convenable par rapport au restant de l'élément de doublis (1).

12. Elément de doublis selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, caractérisé en ce qu'il comporte des dispositions pour l'écoulement de l'eau, telles que cannelures (18) et/ou bord inférieur (7) à profil de "goutte d'eau".

13. Elément de doublis selon la revendication 12, caractérisé en ce que le profil de "goutte d'eau" de son bord inférieur (7) est prévu pour l'accrochage d'agrafes (32) de profil correspondant, assurant la retenue des ardoises (29) de la rangée inférieure dans le cas d'une couverture en ardoises.

14. Elément de doublis selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisé en ce qu'il comporte des dispositions, telles que canaux (33) s'étendant depuis la partie supérieure (3) de l'élément (1) jusqu'à son bord inférieur (7), pour la ventilation basse de la couverture.

15. Elément de doublis selon l'une quelconque des revendications 1 à 14, caractérisé en ce qu'il comporte un arrêt de neige (24), notamment sous forme d'aile pleine ou ajourée, réalisée d'une seule pièce avec le restant de l'élément de doublis (1) et faisant saillie sur sa face supérieure.

Patentansprüche

1. Trauf-Dacheindeckungselement für ein Gebäudedach, das als vorgefertigtes profiliertes Element (1) von begrenzter oder unbegrenzter Länge (L) erhältlich ist und in Verlängerung ähnlicher Elemente angeordnet werden kann, mit einem unteren Teil (6), dessen Unterseite einen stumpfen Winkel (A), das heißt einen Winkel zwischen 90° und 180°, in bezug auf die Unterseite seines oberen Teils (3) bildet, wobei die Unterseite des Elements (1) dafür vorgesehen ist, auf einem Dachstuhl (9, 10) und/oder einem Hauptgesims (12) angeordnet und befestigt zu werden, und seine Oberseite dafür ausgebildet ist, mindestens eine Reihe von Eindeckungselementen wie Dachziegel (2) oder Schiefer (29) festzuhalten, **dadurch gekennzeichnet, daß** der zwischen dem unteren Teil (6) und dem oberen Teil (3) des Trauf-Dacheindeckungselements (1) gebildete stumpfe winkel (A) in Verwendungsposition zur Oberseite dieses Trauf-Dacheindeckungselements (1) hin gerichtet ist und daß die Oberseite dieses Trauf-Dacheindeckungselements (1) dafür ausgebildet ist, mindestens die letzte Reihe von Eindeckungselementen wie Dachziegel (2) oder Schiefer (29) (an 8) festzuhalten und/oder in ihrem Bereich (7), der sich in Höhe der Kante der Eindeckung befindet, das die Kante der Eindeckung bildende Ende dieser Eindeckungselemente (2, 29) abzustützen.

2. Trauf-Dacheindeckungselement nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß sein oberer Teil (3) ein spitz zulaufendes Profil aufweist.

3. Trauf-Dacheindeckungselement nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß es in Form eines geformten oder stranggepreßten profilierten Elements (1) aus Kunststoff wie Polyvinylchlorid ausgeführt ist.

4. Trauf-Dacheindeckungselement nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß es mit mechanischen Mitteln wie Zapfen (16) oder Klemmen (20) für die Verbindung solcher profilierten Elemente (1) in Form eines stumpfen Stoßes assoziiert ist.

5. Trauf-Dacheindeckungselement nach einem der Ansprüche 1 bis 4, dadurch gekennzeichnet, daß seine Unterseite ein Verhakungsprofil wie eine Schulter (5) zum Einhängen des Elements (1) auf einer Latte oder einer Leiste (9) aufweist.

6. Trauf-Dacheindeckungselement nach einem der Ansprüche 1 bis 4, dadurch gekennzeichnet, daß seine Unterseite relativ glatt ist, für eine direkte Befestigung zum Beispiel durch Nagelung oder Verschraubung (11) auf Dachsparren (10).

7. Trauf-Dacheindeckungselement nach einem der Ansprüche 1 bis 6, dadurch gekennzeichnet, daß seine Oberseite ein Verhakungsprofil wie eine Schulter (8) zum Festhalten von Dachziegeln, insbesondere Flachziegeln (2), aufweist.

8. Trauf-Dacheindeckungselement nach einem der Ansprüche 1 bis 6, dadurch gekennzeichnet, daß seine Oberseite relativ glatt und dafür vorgesehen ist, Mittel zum Festhalten (9, 31) der Eindeckungselemente (2, 29) aufzunehmen, wobei diese Oberseite insbesondere, je nach Fall, eine Kerbverzahnung (19) für die Anordnung und den Halt von Latten oder Leisten (9), auf denen die Dachziegel (2) eingehängt werden, oder Markierungen (30) für die

Anbringung von Haken (31) zum Festhalten des Schiefers (29) aufweist.

9. Trauf-Dacheindeckungselement nach einem der Ansprüche 1 bis 8, dadurch gekennzeichnet, daß eine vorgefertigte Dachrinnenhalterung (21) unter dem unteren Teil (6) dieses Trauf-Dacheindekkungselements (1) angebracht ist.

10. Trauf-Dacheindeckungselement nach einem der Ansprüche 1 bis 8, dadurch gekennzeichnet, daß ein vollständiges Dachrinnenprofil (25 bis 28) unter dem unteren Teil (6) dieses Trauf-Dacheindekkungselements (1) angebracht ist.

11. Trauf-Dacheindeckungselement nach Anspruch 9 oder 10, dadurch gekennzeichnet, daß die Dachrinnenhalterung (21) oder das Dachrinnenprofil (25 bis 28) unter dem unteren Teil (6) dieses Trauf-Dacheindeckungselements (1) mittels einer Schwenkachse (22) angebracht ist, die eine Einstellung je nach der Dachneigung ermöglicht, wobei Mittel (24) vorgesehen sind, um die Halterung (21) oder das Dachrinnenprofil (25 bis 28) in der geeigneten Winkelstellung in bezug auf den übrigen Teil des Trauf-Dacheindeckungselements (1) zu arretieren.

12. Trauf-Dacheindeckungselement nach einem der Ansprüche 1 bis 11, dadurch gekennzeichnet, daß es Anordnungen für das Abfließen von Wasser wie Furchen (18) und/oder eine Unterkante (7) mit einem "Wassertropfen"-Profil aufweist.

13. Trauf-Dacheindeckungselement nach Anspruch 12, dadurch gekennzeichnet, daß das "Wassertropfen"-Profil seiner Unterkante (7) für das Einhängen von Spangen (32) mit einem entsprechenden Profil vorgesehen ist, die im Falle einer Schiefereindekkung den Schiefer (29) der unteren Reihe festhalten.

14. Trauf-Dacheindeckungselement nach einem der Ansprüche 1 bis 13, dadurch gekennzeichnet, daß es Anordnungen wie Kanäle (33) aufweist, die sich für die unterseitige Belüftung der Dacheindeckung von dem oberen Teil (3) des Elements (1) bis zu seiner Unterkante (7) erstrecken.

15. Trauf-Dacheindeckungselement nach einem der Ansprüche 1 bis 14, dadurch gekennzeichnet, daß es eine Schneesperre (34) aufweist, insbesondere in Form eines massiven oder durchbrochenen Flügels, der mit dem übrigen Teil des Trauf-Dacheindeckungselements (1) einstückig ist und aus dessen Oberseite herausragt.

Claims

1. Eaves row element for a building roof, presented as a prefabricated profiled element (1) of finite or indefinite length (L), and able to be disposed in line with similar elements, with a lower part (6) whose bottom face forms an obtuse angle (A), that is to say an angle of between 90° and 180°, with respect to the bottom face of its upper part (3), the bottom face of the element (1) being designed to be applied and fixed to a roof frame (9, 10) and/or a fascia (12) and its top face being designed for holding at least one row of roof elements such as tiles (2) or slates (29), characterised in that the obtuse angle (A) formed between the lower part (6) and the upper part (3) of the eaves row element (1) is turned towards the top of this eaves row element (1) in the position of use, and in that the top face of this eaves row element (1) is designed for holding (at 8) at least the last row of roof elements such as tiles (2) or slates (29) and/or, in its part (7) situated at the edge of the roof, for supporting the end of the said roof elements (2, 29) which forms the edge of the roof.

2. Eaves row element according to Claim 1, characterised in that its upper part (3) has a tapered profile.

3. Eaves row element according to Claim 1 or 2, characterised in that it is produced in the form of a moulded or extruded profiled element (1), made from a plastic such as polyvinyl chloride.

4. Eaves row element according to any one of Claims 1 to 3, characterised in that it is associated with mechanical means, such as pivots (16) or clips (20), for the end-to-end connection of such profiled elements (1).

5. Eaves row element according to any one of Claims 1 to 4, characterised in that its bottom face has a hooking profile, such as a shoulder (5), for hooking the element (1) onto a batten or lath (9).

6. Eaves row element according to any one of Claims 1 to 4, characterised in that its bottom face is relatively smooth, for direct fixing, for example by nailing or screwing (11) onto rafters (10).

7. Eaves row element according to anv one of Claims 1 to 6, characterised in that its top face has a hooking profile, such as a shoulder (8), for holding tiles, notably flat tiles (2).

8. Eaves row element according to any one of Claims 1 to 6, characterised in that its top face is relatively smooth and designed to receive means (9, 31) for holding roof elements (2, 29), this top face notably having, depending on circumstances, a serration

(29) for fitting and holding battens or lathes (9) on which the tiles (2) are hooked, or marks (30) for installing hooks (31) for holding slates (29).

9. Eaves row element according to any one of Claims 1 to 8, characterised in that a prefabricated gutter support (21) is attached underneath the lower part (6) of this eaves row element (1).

10. Eaves row element according to any one of Claims 1 to 8, characterised in that a complete gutter profile (25 to 28) is attached underneath the lower part (6) of this eaves row element (1).

11. Eaves row element according to Claims 9 or 10, characterised in that the gutter support (21) or the gutter profile (25 to 28) is attached underneath the lower part (6) of this eaves row element (1) by means of a hinge pin (22), allowing adjustment according to the slope of the roof, means (24) being provided for immobilising the support (21) or gutter profile (25 to 28) in the suitable angular position with respect to the remainder of the eaves row element (1).

12. Eaves row element according to any one of Claims 1 to 11, characterised in that it has arrangements for the flow of water, such as flutes (18) and/or a bottom edge (7) with a "window-drip groove" profile.

13. Eaves row element according to Claim 12, characterised in that the "window-drip groove" profile of its bottom edge (7) is designed for the attachment of clamps (32) with a corresponding profile, ensuring the holding of the slates (29) in the bottom row in the case of a slate roof.

14. Eaves row element according to any one of Claims 1 to 13, characterised in that it has provisions, such as channels (33) extending from the upper part (3) of the element (1) as far as its bottom edge (7), for the low-level ventilation of the roof.

15. Eaves row element according to any one of Claims 1 to 14, characterised in that it has a snow stop (24), notably in the form of a solid or perforated flange, produced in a single piece with the remainder of the eaves row element (1) and projecting on its top face.

FIG 1

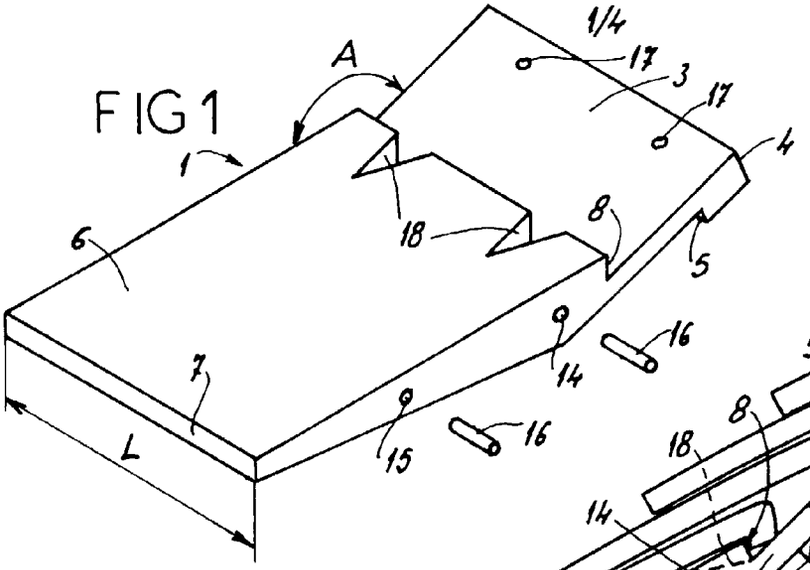


FIG 2

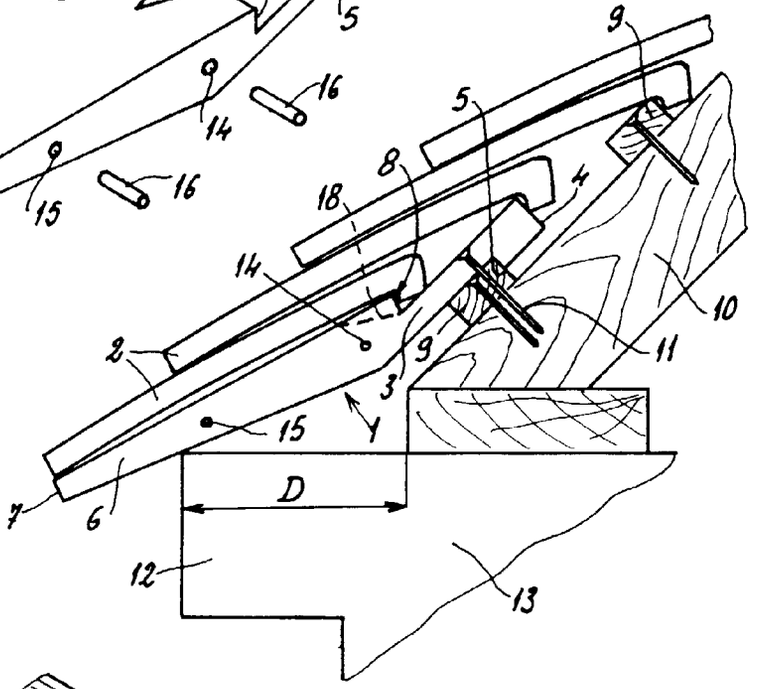


FIG 3

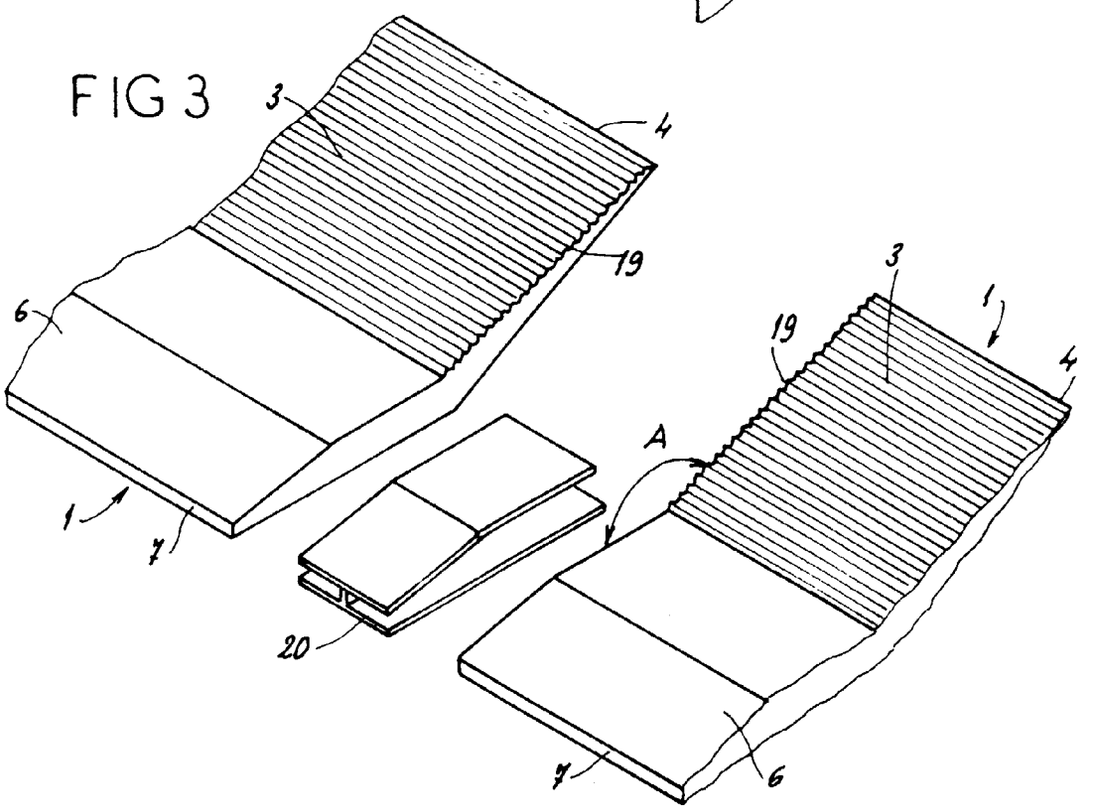
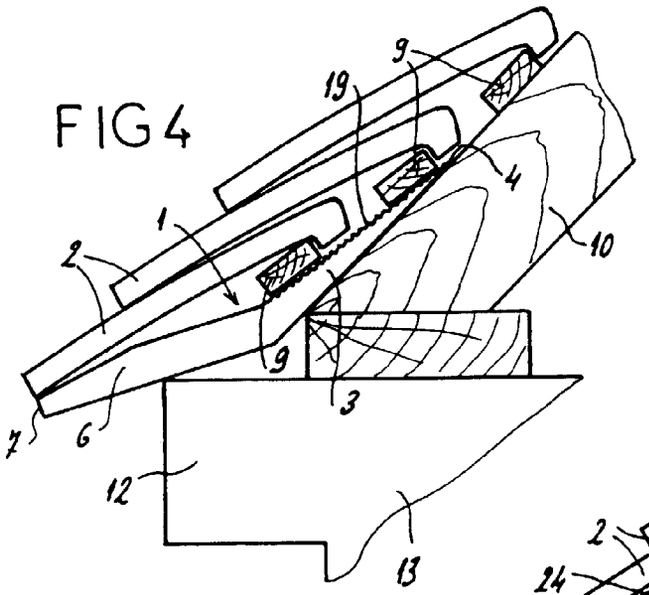


FIG 4



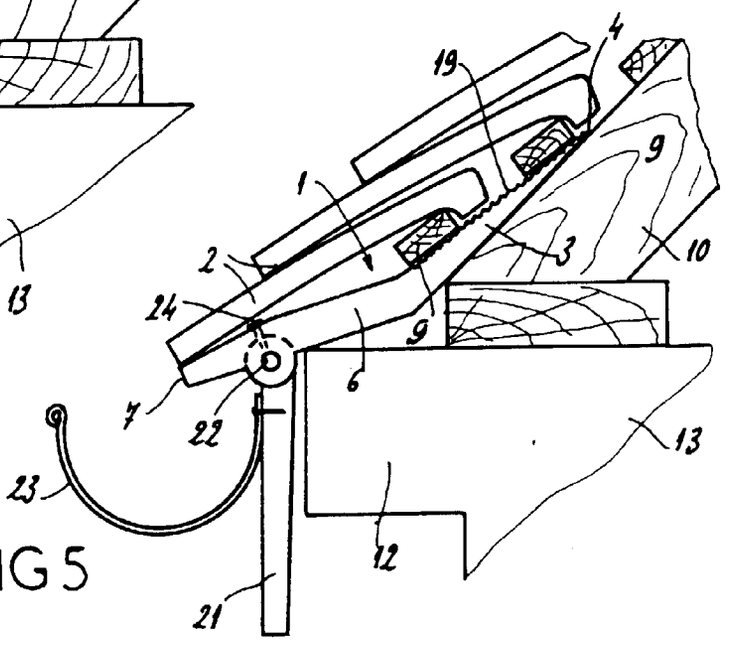


FIG 5

FIG 6

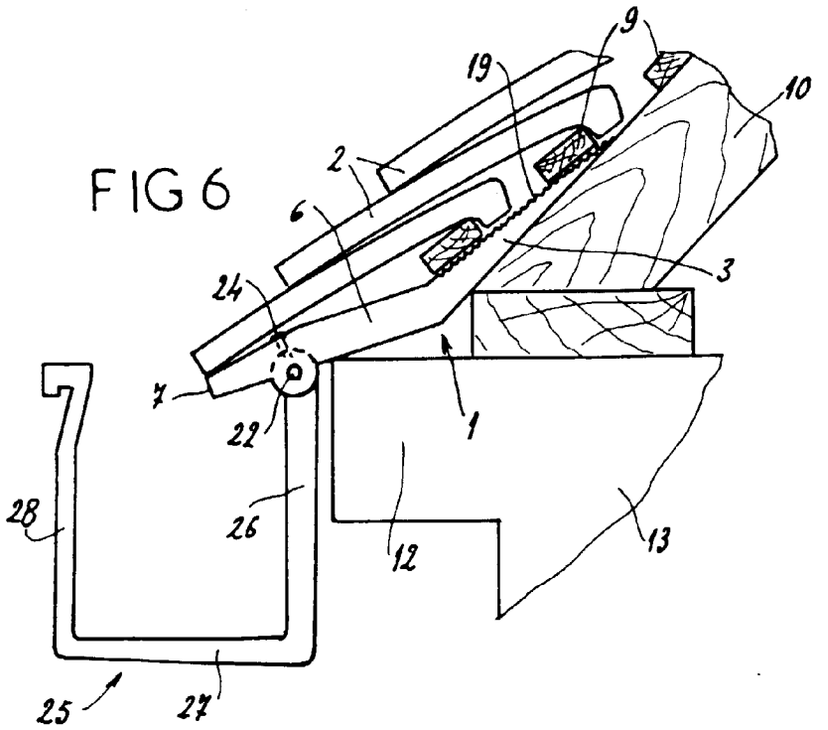


FIG 7

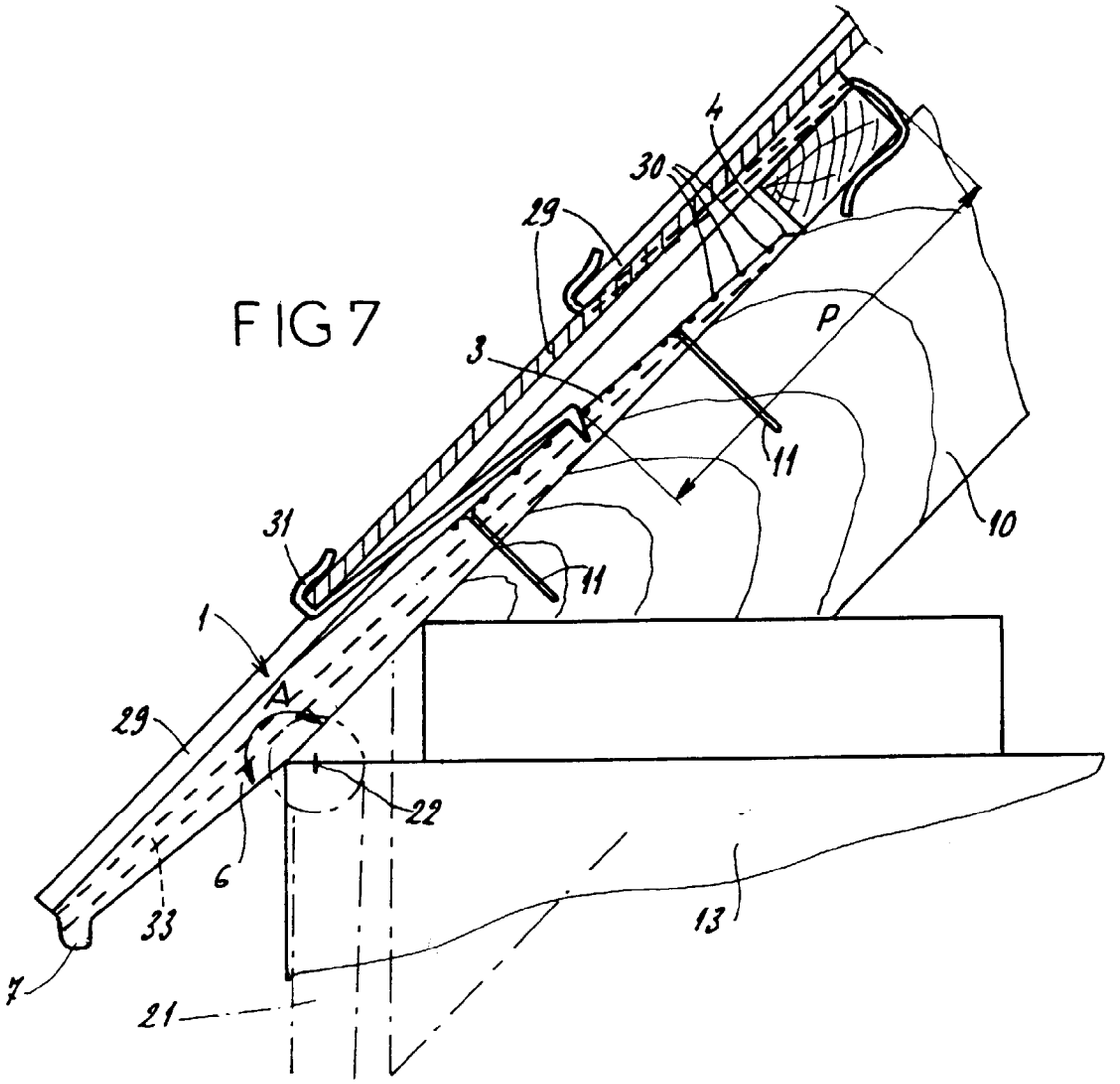


FIG 8

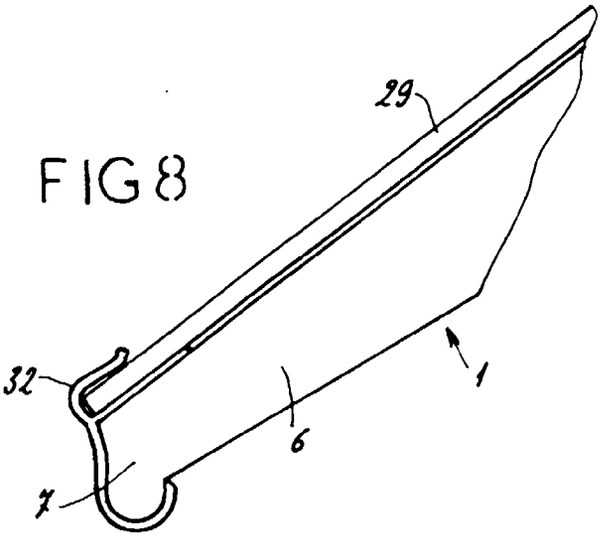


FIG 9

